

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 49 du 27 octobre 2016**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 8**

**DÉCISION N° 0-28202-2016/DEF/EMM/ORG**  
portant changement d'appellation de la formation « élément de base navale Mayotte ».

*Du 7 septembre 2016*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « organisation ».

**DÉCISION N° 0-28202-2016/DEF/EMM/ORG portant changement d'appellation de la formation « élément de base navale Mayotte ».**

*Du 7 septembre 2016*

NOR D E F B 1 6 5 1 6 8 6 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 112.3.1, 112.5*

*Référence de publication : BOC n° 49 du 27 octobre 2016, texte 8.*

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire 3. Le ministre de la défense et les organismes sous tutelle, notamment ses articles R3223-46 et R3223-50 ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2015 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine ;

Vu l'instruction générale n° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 modifiée, relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime ;

Vu l'instruction n° 99/DEF/EMM/ORJ du 28 juin 2010 modifiée, relative à la désignation au commandement ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu l'instruction n° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale ;

Vu la décision n° 116/DEF/EMM/PL/ORA du 13 janvier 2004 modifiée, relative à la création de la formation « élément base navale de Mayotte ».

Vu la décision du 21 octobre 2015 <sup>(A)</sup> portant délégation de signature (état-major des armées),

Décide :

Article premier.

**Préambule.**

À compter du 9 septembre 2016, la formation administrative « Élément de base navale Mayotte » (ELEBN MAYOTTE) prend l'appellation de « base navale Mayotte » (BN MAYOTTE).

Elle est placée sous le commandement organique de l'amiral, commandant la force d'action navale (ALFAN).

Article 2.

**Automatisation.**

Clair libellé de l'unité : Base navale Mayotte

Code d'identification : 08CR

Implantation géographique : Dzaoudzi (Mayotte)

Article 3.  
**Publication.**

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,  
chef du bureau « organisation »,*

Arnaud PROVOST-FLEURY.